



Préavis municipal

Concernant la gestion et les comptes 2025 de la bourse communale

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Rapport de gestion

Lors de chaque séance du Conseil, les Conseillers municipaux informent sur leurs dicastères. Ce chapitre ne reprend pas ces communications en détail et résume les activités importantes de l'année écoulée.

- **Police des constructions**

En 2025, il y a eu deux permis de construire délivrés. Il y a également eu 18 autorisations municipales pour des panneaux photovoltaïques, des pompes à chaleur, des abattages d'arbres ou des travaux de minime importance.

- **Prises de position**

Durant l'année dernière, la Municipalité a pris position sur le projet de Loi sur les communes¹. Elle a également pris position sur les horaires de transports publics applicables dès décembre 2025 en demandant d'adapter le cheminement des bus pour relier Giez à la gare de Grandson et pas uniquement à celle d'Yverdon et en demandant l'arrêt à Grandson des trains régionaux sur la ligne Yverdon – Neuchâtel - Bienne .

- **Informatique communale et site internet**

En 2025, l'administration communale a finalisé les travaux en lien avec le préavis 2022/16 relatif à l'informatique. Le nouveau site internet a été mis en ligne en été 2025. Une dernière facture de CHF 3'945.65 a été comptabilisée en 2025. L'investissement total s'élève à CHF 38'340.25 et respecte le crédit d'investissement de CHF 40'000 octroyé par le Conseil général.

- **Fonds scolaire et bibliothèque populaire – rapport annuel**

Conformément au préavis 2025/33, le fonds doit être liquidé et être transmis à PartaGiez sur la base d'une convention. Il a été convenu avec PartaGiez qu'aucun versement ne serait réalisé pour les activités de 2025 étant donné que l'association devait recevoir l'entier des fonds. Le solde de CHF 9'573.20 apparaît encore au bilan à la fin 2025 et a fait l'objet d'un versement à PartaGiez au début 2026.

- **Fonds communal d'encouragement pour le développement durable**

¹ Le Bureau du Conseil a également participé à cette consultation par une prise de position séparée.

En 2025, les subventions se sont élevées à CHF 2'503 alors que les entrées de sont élevées à CHF 17'709.30. Le solde a été reporté au compte 9282.11 Fonds communal d'encouragement pour le développement durable qui s'élève désormais à CHF 61'862.35. Les subventions étaient les suivantes (compte 220.366.01)

- 9 abonnements de transport public pour CHF 912
- 1 certificat CECB pour CHF 100
- 2 appareils ménagers pour CHF 311
- 5 vélos électriques pour CHF 1'180

- **Plan énergie climat communal (PECC)**

À la suite de l'acceptation par le conseil général du préavis 2025/31 concernant la mise en place d'un plan énergie et climat (PECC) dans notre commune, les travaux préparatoires ont été effectués en collaboration avec le bureau Planair.

Ces travaux ont permis d'établir un bilan de la commune à ce jour (d'un point de vue énergétique et climatique), et conduit à une séance publique le 29 janvier 2026 qui a rassemblé 24 personnes. Cette soirée participative a permis de cerner les intérêts de la population et de définir les directions à suivre en ce qui concerne les fiches-actions à mettre en place lors de la prochaine législature.

En tout, 12 fiches-actions ont maintenant été sélectionnées par la Municipalité (dans le but d'en réaliser au moins 10). Le plan finalisé doit encore être soumis au canton pour acceptation.

- **Adhésion à l'AIERG**

A la suite de l'approbation des nouveaux statuts de l'AIERG par le Conseil d'Etat, le 5 mars 2025 la Commune de Giez est désormais membre de plein droit de l'AIERG. En tant que membre, la Commune de Giez a demandé, par le biais d'un amendement au budget 2026, que la répartition des frais d'investissements de l'AIERG soit précisée en ce qui concerne le calcul des équivalent habitants. Il a été convenu que la facturation continuera d'être réalisée jusqu'à ce que les communes soient reliées à la STEP d'Yverdon. La convention qui lie les communes de Grandson, Valeyres-sous-Montagny et Giez doit faire l'objet d'une adaptation au printemps 2026.

- **Changement de modèle comptable (MCH2)**

La commune passera au modèle comptable harmonisé, MCH2 en 2027. Si les comptes 2025 et 2026 seront encore établis avec le modèle comptable actuel (PCV), le budget 2027 qui sera établi cet automne aura déjà le nouveau format. En 2025, la Bourse communale a travaillé sur le nouveau plan comptable et la table de conversion. Sur proposition de la bourse, la Municipalité a décidé de ne pas convertir le budget 2026 dans le format MCH2 ce qui ne permettra pas de faire une comparaison détaillée.

2. Comptes communaux 2025

En 2025, la bourse communale présente un total de charges de CHF 2'660'538.15 et un total de recettes de CHF 2'941'536.76 Cela représente un excédent de recettes de **CHF 280'998.61** alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 73'244.70.

Le résultat est nettement meilleur que prévu. Il convient toutefois de relever que

- **CHF 43'350** correspond à une entrée qui n'avait pas été enregistrée dans les comptes 2024 vu l'incertitude liée à la dernière année d'application des dépenses thématiques. Ce montant a finalement été remboursé en 2025, ce qui réduit par conséquent le résultat effectif de l'année 2025 à **CHF 237'648.61** et démontre que le choix de procéder à des investissements plus conséquents que planifiés en 2024, notamment dans le domaine des routes et chemins s'est avéré payant.
- Le résultat comptable résulte de recettes fiscales importantes qui n'ont pas été encaissées, ce qui se voit dans l'augmentation de près de **CHF 350'000** du montant des impôts à encaisser². Si une part de cette augmentation fait l'objet de correctifs de valeurs, il subsiste des fortes incertitudes sur l'encaissement effectif du montant total.
- Les comptes bénéficient de deux éléments particuliers. D'une part une forte réduction des charges liées aux bâtiments et aux travaux et, d'autre part, la situation financière favorable des autres communes en matière d'impôts et de revenus conjoncturels, ce qui a permis une économie de près de **CHF 100'000** dans le solde de péréquation à payer.

Compte de fonctionnement

Administration – La hausse enregistrée dans ce domaine s'explique par l'augmentation des taux d'activité du greffe et de la bourse. Combiné aux adaptations salariales basées sur les grilles salariales du canton, l'impact a été sous-estimé pour le poste 110.301.00. Prises dans leur ensemble, les charges salariales sont toutefois dans le budget. Globalement, si le domaine de l'administration présente une augmentation par rapport à 2024, il se situe en-dessous du budget.

Impôts – Les recettes issues des personnes physiques enregistrent une légère hausse annuelle. Les recettes des personnes morales se sont maintenues à un niveau élevé. Après une baisse en 2024, les impôts sur gains immobiliers, droits de mutation et succession retrouvent le niveau de 2023 et sont supérieures au budget. Un montant important est de nouveau attribué aux fonds pour débiteurs douteux³.

Service financier – La Nouvelle péréquation (NPIV) est entrée en vigueur en 2025. Sur la base des chiffres 2023, nous avons payé des acomptes de CHF 92'129 en 2025 et devons encore payer un solde de CHF 94'083 cette année. Nous rappelons que les dépenses thématiques ont été supprimées avec ce nouveau système et que le montant reçu de CHF 43'350 porte sur l'exercice 2024.

Forêt : Les travaux sont réalisés conformément au plan du garde forestier et peuvent évoluer en cours d'année. En 2025, les travaux ont été limités, ce qui se répercute autant sur des charges que sur des recettes plus faibles que présentées au budget.

Bâtiments communaux : En 2025, les travaux ont été limités, notamment sur les appartements loués, ce qui explique des charges plus faibles que budgétées. Conformément au budget, à la suite du contrôle OIBT, les installations électriques de la grande salle ont été mises en conformité. Il convient de noter que les locations de la grande salle sont en baisse. En effet, malgré des informations claires transmises par la Commune, l'ASIGE a continué de payer des locations pour un local désormais loué par la FADEGE.

² Postes du bilan 9112.00 et 9112.01 qui passent de KCHF 812 à KCHF 1'158.

³ Une explication détaillée est donnée ci-dessous.

A la suite d'une nouvelle intervention de notre part, nous avons procédé en 2025 au remboursement d'environ CHF 10'000 qui avaient été payés en trop.

Urbanisme : Si les frais d'avocat sont dans le budget, il convient de relever que le montant prévu pour régler les frais liés à l'opposition à la décharge des Echatelards n'a pas encore été déboursé. Le montant porté dans les comptes correspond à un avis de droit concernant les travaux sur le réseau d'eau potable qui confirme le bon financement de ces derniers⁴.

Cimetière – En 2025, la désaffectation du cimetière a été finalisée dans le cadre du budget.

Ordures ménagères et déchetterie – En 2025, la commune a continué de suivre les recommandations de la cour des comptes⁵ et de la CoGeFi⁶. Avec un taux de couverture de 102 %, la commune respecte les exigences vis-à-vis des domaines devant être auto-financés par les taxes. Finalement, dans le cadre de la mise en œuvre du PECC, la Municipalité a reporté la mesure relative à la récolte des emballages plastiques (sacs LEO).

Réseau d'égouts et épuration – De manière à pouvoir récupérer la TVA sur les travaux du Petit Montborget, la commune est passée en 2025 de la méthode de la TVA au forfait à la méthode de la TVA effective. Les montants apparaissent dès lors « au net » dans les comptes de charges et de revenus.

Actuellement, la Commune de Grandson procède à la refacturation des coûts de l'AIERG, de la STEP d'Yverdon, ceux de la STAP de Grandson ainsi que de l'entretien de la conduite entre Giez et Grandson. Le montant net (hors TVA) pour l'année 2025 s'élève à CHF 63'285.75 (acompte payé en 2025 de CHF 80'559.95 moins ristourne à recevoir en 2026 de CHF 17'274.20) alors que le budget prévoyait une charge nette de CHF 100'700. Trois éléments expliquent cette situation :

- Les charges 2025 de l'AIERG sont plus faibles du fait de taux d'emprunt plus faibles que prévu ainsi que du début de l'amortissement d'investissements débutant en 2026 au lieu de 2025 ;
- Avec le comptage des eaux usées, la commune paie environ 6 % des frais de la STEP d'Yverdon (part au volume traité) contre environ 10 % (part aux habitants raccordés).
- Le premier décompte 2024 de la STEP d'Yverdon a été reçu en été 2025. Les coûts de traitement au m³ se sont avérés plus faibles et ont été portés dans les comptes 2025.

Il ressort que les coûts sont exceptionnellement peu élevés pour 2025 ce qui a permis de dégager un excédent de couverture qui est porté au fonds d'épuration. Cette situation valide l'approche de la Municipalité en matière de lissage de l'augmentation des taxes, sachant que les charges vont augmenter à court terme (investissements de l'AIERG ainsi que charges liées aux travaux d'assainissement des réseaux souterrain du Petit Montborget).

⁴ Préavis 2024/28 « ...tronçon resté en retrait des travaux de 2014-2015 depuis le début du chemin du Crolord jusqu'à la vanne de prise/d'arrêt d'un bâtiment de logement à La Pomelaz ».

⁵ Outre la tenue d'une comptabilité détaillée, la taxe déchet ne sert pas à couvrir les coûts engendrés par les déchets de voirie et les mesures sociales ni les frais engendrés par les déchets communaux (qui font l'objet d'une imputation interne).

⁶ Charges de l'Ecopoint réparties à 50 % entre la voirie et les ordures ménagères.

Écoles – Les coûts liés à l’enseignement primaire et secondaire sont légèrement inférieurs au budget, mais restent en hausse par rapport à l’année 2024. Il convient de rappeler qu’à court terme la charge augmentera, notamment avec le nouveau collège de Champagne.

Péréquation en matière de facture policière et de participation à la cohésion sociale : Ces charges sont relativement stables par rapport au budget. En effet, avec la NPIV, elles sont désormais calculées par habitant et ne font plus l’objet d’une péréquation des ressources.

Réseau d’accueil : Contrairement à l’exercice 2024, un remboursement a été obtenu, ce qui porte la facture nette du RADEGE à CHF 128'833 pour l’année 2025. Ce montant est légèrement inférieur à l’année 2024 (CHF 135'116). Du fait de la baisse des subventions attendues pour les réseaux d’accueil, il est probable que le montant des remboursements aux communes seront plus faibles à l’avenir.

Service des eaux – Comme pour l’épuration, la commune a opté pour la méthode de la TVA au forfait dès l’exercice 2025. Pendant l’année écoulée, la commune a dû faire face à des coûts supplémentaires du fait de deux fuites consécutives devant la grande salle. Cela a amené la Municipalité à présenter le préavis 2025/34 pour remplacer rapidement la conduite d’eau sous pression de la place du Collège et de la route du Vesin.

Afin de pouvoir récupérer la TVA pour les travaux souterrains du Petit Montborget – Route d’Orges, le fond des eaux a été porté à zéro par l’amortissement d’investissements qui étaient portés au bilan. Cela a temporairement réduit le montant des amortissements ; il en résulte un excédent de revenu qui a été porté au fond des eaux. Nous relevons que cette situation est temporaire et que les charges vont prochainement augmenter à court terme (investissements de l’AIERG ainsi que charges liées aux travaux d’assainissement des réseaux souterrain du Petit Montborget et de la place du Collège – route du Vesin).

Arriérés d’impôts et provisions

Au 31 décembre 2025, les arriérés d’impôts, les créances d’impôt et les provisions ont à nouveau augmenté. Il ressort que les montants ont plus que doublé en l’espace de trois ans.

	2025	2024	2022
Arriérés d’impôts	1'162'167	815'640	602'968
Créances d’impôts	1'459'375	1'114'156	635'138
Provisions⁷	501'612	417'813	172'976

Il apparaît que par rapport à sa masse fiscale et sa taille, la Commune de Giez présente une situation hors normes par rapport à la moyenne des communes. Du fait de cette nouvelle augmentation et sur mandat formel de la Municipalité, la bourse communale s’est rendue à l’Administration communale des impôts. Du fait du secret fiscal, la bourse a renseigné le Syndic et le Municipal des finances et continue de suivre la situation de manière rapprochée.

Comme indiqué dans les préavis précédents (comptes et budget), si cette situation améliore les comptes communaux, les liquidités n’augmentent pas de manière concomitante. Elle péjore même la situation de liquidités de la commune, vu que le montant à verser effectivement pour la péréquation

⁷ Provisions basées sur les impôts traités par le Canton, ne contient pas les provisions sur les factures communales. Le montant total porté au compte 9282.02 au 31 décembre 2025 s’élève à CHF 513'958.90.

est basée sur les revenus fiscaux, sans tenir compte des provisions constituées. Une correction dans la péréquation n'a toutefois lieu qu'au moment où une perte est effectivement enregistrée.

NPIV – Nouvelle péréquation intercommunale

L'exercice 2025 était le premier exercice sous l'angle de la nouvelle péréquation intercommunale. Du fait des revenus fiscaux de la commune en hausse, la commune devra payer un supplément d'environ **CHF 100'000** en 2026 pour l'exercice 2025 par rapport à un solde estimé de CHF 20'000 dans le budget 2025. Du fait que la moyenne des revenus fiscaux des communes a fortement augmenté (+ 5 % pour le revenu fiscal standardisé et + 35.6 % pour les revenus conjoncturels des communes), la commune évite un paiement additionnel de près de CHF 100'000 par rapport aux chiffres utilisés par le canton pour calculer les acomptes.

Ecritures de boucllement

- Amortissements comptables⁸ : CHF 114'554
- Attribution à fonds de réserve⁹ : CHF 127'891.45
- Prélèvement à fonds de réserve : Aucun

Bilan

- Au titre de travaux préparatoires au passage au nouveau modèle comptable MCH2, la Bourse a procédé à une épuration des postes comptables du patrimoine administratif apparaissant au bilan. Les postes supprimés correspondent à des investissements entièrement amortis qui étaient maintenus au bilan avec une valeur de CHF 1. A l'avenir, des annexes seront établies ce qui apportera une information beaucoup plus riche, structurée et transparente sur les investissements.
- Le fonds pour investissement divers (9282.00) sera utilisé pour l'amortissement des travaux routiers / éclairage public lors du boucllement du crédit d'investissement des travaux du Petit Montborget – Route d'Orges en 2026. Il ne subsistera dès lors plus de fonds non affecté au 1^{er} janvier 2027 lors du passage à MCH2.
- Les fonds débiteurs douteux sont augmentés de CHF 429'641.10 (2024) à CHF 513'958.90. L'augmentation ou la diminution se base quasi-exclusivement sur les chiffres préconisés par l'ACI. Des correctifs de faible ampleur sont comptabilisés par la bourse communale sur la base des factures encore ouvertes.
- La commune relève que l'écart au budget en matière de recettes fiscales (env. CHF 380'000) est proche de l'augmentation du poste des impôts à encaisser (env. CHF 350'000). Cela signifie que les résultats sont améliorés sans que les liquidités additionnelles ne soient disponibles vu que ces recettes fiscales additionnelles n'ont pas été encaissées.

Conclusion sur les comptes 2025

- Le résultat comprend une écriture de CHF 43'350 portant sur les dépenses thématiques 2024. Compte tenu de l'incertitude liée à la dernière année d'application de l'ancienne péréquation,

⁸ Hors écriture d'amortissement financier « défalcation et abandon de créance » de CHF 32'344.76

⁹ La plus grande partie correspond à l'attribution au fonds pour débiteurs douteux.

aucune écriture n'avait été passée. En tenant compte de cette écriture, le résultat effectif 2024 était proche de zéro alors que celui de 2025 doit être réduit de ce même montant.

- Compte tenu des incertitudes liées aux créances fiscales ainsi qu'à la prochaine introduction de MCH2, la commune renonce à procéder à des écritures de bouclage.
- La clôture des comptes 2025 présente un excédent de revenu de CHF 280'998.61, viré au capital.
- La commune dégage une marge nette d'autofinancement d'environ CHF 550'000.

Au vu de ce qui précède, nous remercions toutes les personnes qui participent au bon fonctionnement de la commune, et tout particulièrement la boursière du fait de la préparation au nouveau système comptable MCH2. Nous vous proposons d'accepter les comptes 2025 tels que présentés. Ces comptes ont été révisés par la société fiduciaire BFF & Associés SA.

3. Conclusion

Vu ce qui précède la Municipalité a l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE GIEZ

- vu le préavis municipal 2026 / 37
- entendu le rapport de la Commission de gestion-finances
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- 1) **D'accepter la gestion et les comptes 2025 de la bourse communale.**

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 18 mai 2026.

Au nom de la Municipalité

Le Vice-Syndic :



H. Kemmling



La Secrétaire :



C. Pavid